



le travail

du permanent

VOL. 3 - No 3

INFORMATION

10 FÉVRIER 1967

Le crédit à la consommation

Pour mettre un frein aux abus et au vol "légal"

Vendredi le 3 février, la CSN remettait au Comité d'étude sur les institutions financières, présidé par Jacques Parizeau, un volumineux dossier de 600 pages sur le crédit à la consommation et un grand nombre de recommandations sur ce qui devrait être fait pour lutter contre les abus, l'exploitation et le vol "légal" dont les consommateurs sont victimes.

La rencontre avec les membres du comité a été très intéressante; ils avaient reçu le dossier depuis quelque dix jours et avaient pu l'étudier à fond. Leurs questions ont principalement porté sur les solutions que nous en-

visagions pour mettre un terme à la situation inquiétante que nous décrivions dans notre mémoire, dont ils ont dit qu'il était le plus complet qu'ils aient reçu jusqu'alors.

Dans la section "Documentation" de ce journal nous reprendrons la description de certaines situations en ce qui concerne l'endettement du salarié québécois, le jeu des compagnies de finance, les divers modes d'achat à crédit, accompagnés de chiffres prouvant nos avancés. Nous vous donnerons aussi en détail nos recommandations.

Mais pour l'instant, disons que la principale recommandation de la CSN concerne la création d'une Régie d'Etat de collection des comptes et l'abolition des agences privées de collection; cette Régie d'Etat constituerait, en fait, un élargissement de la Loi du Dépôt Volontaire, qui aurait pour fonction d'agir à titre d'agence de collection, d'accueillir les dépôts volontaires, et d'orienter le consommateur aux prises avec des difficultés d'équilibre budgétaire. A cette fin, il faudrait prévoir que cette régie aurait à son service des travailleurs sociaux qualifiés qui recevraient et analyseraient les dossiers.

La régie verrait aussi à fournir des services juridiques adéquats au consommateur dans les cas de fraude, de saisie illégale, de contrats illégaux ou comportant des taux usuraires; elle pourrait aussi assurer un service de vérification permanent des types de contrats des commerces, recevoir les contrats dénoncés dans les délais par le consommateur victime du colportage, comporter un service d'analyse de la qualité relative des produits sur le marché et en diffuser les résultats.

Il est bien certain que le dossier que nous avons remis au comité Parizeau est accablant mais, comme le précèdent Marcel Pepin et Robert Sauvé dans leur présentation du mémoire, "nous ne sommes pas opposés au crédit à la consommation. Mais nous nous opposons à l'usure et à toutes les techniques qui tendent à tromper ou à abuser le consommateur. Nous voulons que le législateur voie à ce que la loi protège adéquatement le consommateur". C'est dans ce sens que sont faites toutes les recommandations du mémoire.

Toutes les données, tous les faits contenus dans le dossier sont le résultat des travaux d'André Laurin, directeur du service du budget familial, depuis cinq ans. Depuis sa création en 1962, ce service a analysé plus de 20,000 dossiers de consommateurs aux prises avec l'endettement. Et encore ce chiffre ne tient-il pas compte des milliers de renseignements et avis fournis par nos bureaux régionaux et les moniteurs du service qui sont maintenant au nombre de 300.

Rappelons-nous les objectifs que s'était fixés le service d'André Laurin et l'on comprendra comment ce dossier présenté au gouvernement du Québec peut être un aboutissement logique de son travail: favoriser la pratique du budget équilibré, informer le salarié afin de lui permettre de mieux s'orienter, aider les victimes de l'usure et de l'endettement, susciter la création d'instruments d'épargne et de consommation conformes aux intérêts et aux besoins des salariés, dénoncer les abus et toutes les formes d'exploitation dont vivent les parasites de l'usure et du crédit à la consommation et du prêt.

FAITES CONFIANCE A MFC
pour résoudre vos problèmes financiers
Téléphone-nous pour

UNIVERSITY REGENTIA
PLANS DE P
COURT REGENTIA
RECLAMATION et Avis
Débiteur

1549

Robais 2010

le consommateur menacé

MISE EN DEMEURE
JUSQU'A 36 MOIS
AUCUN DEPOT REQUIS

Province de
GRAND
COUR SU
MONTREAL

LE FEREZ-VOUS BIENTOT? MERCI.

AUCUN PAIEMENT AVANT JANVIER 1967

DEPOT VOLONTAIRE

La grève des enseignants

La crise scolaire est le résultat direct des erreurs du passé, erreurs qu'une certaine opinion serait prête à répéter plutôt que d'avoir à régler ces conflits dans la justice. Pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au Code du travail de 1964, les enseignants ont été privés du droit de grève.

Cette politique de contrainte, qu'on disait avec légèreté une "politique de prudence", n'était au contraire qu'une politique de peur et d'escamotage des problèmes; à long terme, elle devait nécessairement s'avérer une politique imprévoyante, en ce qu'elle laissait s'accumuler des causes de conflit, au lieu de leur apporter au fur et à mesure les solutions voulues par la raison. C'était la mode alors de laisser stagner les choses. Les enseignants, contraints par des lois, devaient se contenter de regarder passer le train. Nous dénonçons ces erreurs; nous nous opposons à ce qu'on les recommence.

La crise scolaire est le résultat d'une autre erreur, qui est l'effet d'une autre illusion: l'illusion d'une autorité qui sans consulter les intéressés, sans négocier avec quiconque, décide, dans un contexte de négociation, d'imposer unilatéralement des normes dans lesquelles elle prétend emprisonner aussi bien les salariés que les Commissions scolaires elles-mêmes, rendant ainsi les négociations pratiquement impossibles et provoquant de la sorte les conflits les plus graves, dès lors pratiquement inévitables.

Ces erreurs ont amené la situation dans laquelle le public se trouve pris par suite des contre-coups qu'elles ont provoqués. Il est bon qu'on en soit pleinement conscient. Le public n'est pas obligé de subir sans mot dire les conséquences des erreurs de ses gouvernants, non plus que les effets des appétits désordonnés des privilégiés.

UN FAUX MANQUE D'ARGENT

Le Trésor se plaindrait de n'avoir pas de quoi payer aux enseignants des traitements qui tendraient à porter leur situation sociale au niveau où elle doit être si l'on veut vraiment réformer l'éducation. Quel est ce paradoxe? Nous contestons la barrière qu'on leur oppose. La réforme de l'éducation doit se faire, et, dans ce but, les traitements doivent permettre à l'instituteur et au professeur d'accéder à une situation sociale digne de leurs fonctions, de manière à attirer les meilleurs éléments vers ce domaine.

Il n'y a pas de manque d'argent. Il y a accaparement de l'argent par les sociétés d'affaires, il y a accumulation scandaleuse de profits, il y a détournement du capital social à des fins privées, mais il y a de l'argent, et il y en a beaucoup. "Que le peuple s'arrange!" semble-t-on

dire dans les quartiers d'affaires. "Que les grands objectifs sociaux attendent!" semble-t-on dire.

Les profits augmentent à un rythme constamment plus grand que les salaires. En 1964, dernière année pour laquelle des chiffres à ce sujet avaient été publiés lorsque nous avons fait nos recherches l'automne dernier, les profits, en moyenne, avaient augmenté deux fois plus que les salaires. Il n'y a aucun contrôle là-dessus, aucune "norme", précisément. Les privilégiés font ce qu'ils veulent. Ils drainent tout le capital qu'ils veulent. Ils fixent les prix en conséquence, sans aucun contrôle.

Ils provoquent l'inflation, par leurs agissements. Ils combattent les mesures sociales. Ils refusent de contribuer à l'oeuvre commune, que ce soit pour l'éducation, l'assurance-santé, l'aménagement rationnel du territoire. Ils s'accaparent à vil prix des richesses naturelles. Ils font des sous. C'est ce qui les intéresse.

Le gouvernement, de son côté, fait-il ce qu'il peut, même sans changer en quoi que ce soit les règles actuelles, pour garnir ses coffres? Nous faisons plus qu'en douter. Nous avons attiré l'attention l'été dernier, sur le fait que l'Etat néglige de percevoir l'impôt pour une somme d'environ \$200 millions. Nous avons également établi que des sommes considérables se gaspillaient à cause du fait que l'on faisait faire à l'extérieur du gouvernement une multitude de travaux professionnels que bien souvent l'Etat pourrait faire faire par ses propres employés.

De plus, le patronage est-il mort? On nous répond qu'il a toujours existé et qu'il existe encore. L'impôt sur les corporations est-il suffisant? A l'heure où une politique de compression des profits serait plus qu'indiquée, on laisse les sociétés d'affaires, toutes voiles dehors, voguer vers de plus grands profits encore. L'Hydro s'est défait d'une entreprise très rentable, aux mains de la Corporation du Gaz Naturel, en prétendant que cette affaire n'était pas rentable. Les richesses naturelles sont encore exploitées pour des royautés ridicules, bien que cette situation ait été dénoncée dès 1950.

PRENDRE LES MOYENS

Tout cela mis ensemble commence à faire pas mal d'argent perdu pour la collectivité. Or quand on veut faire des réformes en profondeur, il faut en prendre les moyens. Il faut que les intérêts marginaux des privilégiés cèdent le pas aux besoins fondamentaux de la collectivité. Autrement, on parle pour parler.

Les gens en place ne s'arrêtent pas pour regarder ce tableau lorsqu'éclate une crise comme celle que nous vivons dans l'enseignement. Ils

(Suite à la page suivante)

Une enquête sur la justice au Québec

Le gouvernement québécois a mis sur pied récemment une Commission royale d'enquête sur l'administration de la justice, donnant ainsi suite aux nombreuses pressions venant de partout et principalement du Barreau de la Province de Québec. Le président de la Commission est l'ancien ministre, Yves Prévost.

Le mandat de la Commission est le suivant: enquêter sur

- 1) les moyens à la disposition des corps policiers dans la lutte contre le crime et les méthodes d'enquêtes policières;
- 2) l'efficacité des lois en matière criminelle et pénale;
- 3) le traitement fait aux prévenus en détention;
- 4) le respect du droit des prévenus à obtenir les services d'un procureur et les relations entre prévenus et avocats;
- 5) l'expédition et la conduite des affaires devant les tribunaux de juridiction criminelle et pénale.

La CSN avait, elle aussi, réclamé qu'on institue une enquête sur l'administration de la justice. A l'annonce donc de la formation de la Commission, Marcel Pepin a déclaré aux journaux que tout en étant heureux de la décision prise par le gouvernement, il lui semblait extrêmement important qu'on élargisse le mandat de la Commission pour y ajouter les points suivants:

- 1) le respect du principe de la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir politique;
- 2) la manière dont les juges sont choisis par le cabinet provincial;

3) la manière dont les procureurs de la Couronne sont choisis par le cabinet provincial.

"La CSN a bien l'intention de participer à cette enquête dans la mesure de ses possibilités, a-t-il ajouté. L'égalité des citoyens devant la loi, quels que soient leurs moyens financiers, la protection des individus, de leurs droits essentiels, sont des principes qui doivent être mis en pratique dans le plus bref délai. Si l'enquête révèle qu'il y a des systèmes de protection, qu'il y a des privilèges, ces choses doivent être mises à jour, rendues publiques et des mesures prises pour prévenir de tels abus".

J.-R. Théberge vs l'ALCAN

Nous vous donnerons bientôt les détails du jugement de la CRT tel que rendu dans le cas de J.-R. Théberge vs l'ALCAN, cas dont vous avez tous entendu parler. Mais nous pouvons vous annoncer immédiatement que la demande en révision que l'ALCAN avait déposée devant la CRT a été rejetée ces jours derniers.

ENSEIGNANTS

(Suite de la page 2)

font des "normes" pour bloquer les traitements des enseignants, et une action concertée s'organise pour mettre la réprobation publique sur le dos des victimes de l'état général de la société. On les fait même parader devant les tribunaux. On tâche de détourner sur eux l'attention du public par le blâme, en exploitant à cette fin les sentiments des parents les mieux intentionnés et en proclamant les "droits des enfants" comme un beau paravent pour voiler plus efficacement l'essentiel du problème.

L'essentiel, c'est que la réforme de l'éducation doit se faire. Une partie essentielle de cette réforme consiste à relever les traitements des enseignants, pour que leur profession devienne une profession enviable, désirée, considérée. A cette fin, il faut l'argent nécessaire. Pour l'avoir, il faut réformer l'administration du gouvernement, arrêter le gaspillage, percevoir l'impôt, contenir la course folle aux profits, drainer une part du capital pour les fins sociales primordiales. Qui veut la fin prend les moyens.

Les bureaux de la CSN seront fermés

Voici un calendrier des jours où les bureaux de la CSN dans vos centres respectifs seront normalement fermés pour observer les jours fériés auxquels vous avez droit, ainsi que les employés de bureau, en vertu de la convention collective de travail existant entre la CSN et le Syndicat Professionnel des Permanents syndicaux et des Employés de Bureau. Vous pourriez en avertir, notamment, les syndicats de vos régions respectives.

Ces dates sont les suivantes:

24 mars 1967

27 mars 1967

1 mai 1967

24 juin 1967

1 juillet 1967

4 septembre 1967

9 octobre 1967

8 décembre 1967

et du 23 décembre 1967 au

2 janvier 1968 inclusivement.

La grève du gaz est réglée

La grève des employés du Gaz Naturel à Montréal s'est terminée mardi le 7 février grâce à l'intervention du ministre du Travail, Maurice Bellemar, à la demande de Marcel Pepin. La compagnie, qui n'avait toujours offert que 28 cents d'augmentation a accepté finalement la proposition du ministre: les employés recevront donc une augmentation de 60 cents répartie sur 27 mois dont 25 cents dès la première année. Ce qui est plus que ce qu'ils avaient obtenu en 10 ans avec l'union internationale dont ils ont fait partie jusqu'à l'an dernier. Ils recevront aussi un montant forfaitaire de \$250 et la compagnie a enfin accepté la clause qui défend les contrats à forfait. La grève aura duré 13 semaines.

Le syndicat avait fourni 54 hommes au maintien des services essentiels mais la compagnie ne les utilisait pas; malgré les avertissements répétés du syndicat au sujet des dangers d'explosion à Montréal en raison de l'incompétence des gens utilisés par la CGNQ et de l'entêtement de la compagnie à ne pas réparer les importantes fuites de gaz, la CGNQ a continué à prétendre auprès du public qu'il n'y avait aucun danger. Depuis deux semaines, le syndicat a donné sa meilleure réponse à cela: chaque jour, les journaux publient une liste de fuites de gaz à Montréal et les syndiqués vont manifester auprès des fuites les plus graves.

Le prochain bureau confédéral aura lieu à Montréal le 17 février. Une des raisons pour lesquelles il se tient à Montréal et précisément à cette date est qu'on voulait le faire coïncider avec la première de la pièce de théâtre du Théâtre du Nouveau Monde, "On n'a pas tué Joe Hill", pour laquelle nous nous sommes engagés à remplir la moitié de la salle.

D'ici le 17 février, il serait bon que ceux qui assisteront au bureau confédéral et qui viendront voir ensuite la pièce achètent leur billet au prix de \$2.50 auprès de Pierrette Gourre, secrétaire du Conseil Central de Montréal, ou auprès de Suzanne Larose, la secrétaire de Robert Sauvé à 1001, St-Denis.

Livres à lire

A la bibliothèque de la CSN, à Montréal, vous pouvez vous procurer un livre de F. R. Anton, intitulé "The Role of Government in settlement of Industrial disputes in Canada". Dans ce livre, l'auteur démontre l'évolution de la législation du travail au Canada, étudie les controverses provenant de la conciliation et évalue ses effets.

Il y a aussi "Labor Grievances and Decisions" de Morris Stone qui décrit soixante cas-types tranchés par voie d'arbitrage aux Etats-Unis.

Les grèves en cours

Canadian Gypsum, à Joliette — 96 employés défendent à Joliette leurs droits acquis et leur convention collective, depuis le 9 janvier dernier. Leur ancien employeur, Allied Chemical, a vendu son usine à Canadian Gypsum le 1er octobre dernier; cette dernière refuse maintenant de reconnaître la convention existante et veut renégocier chacune des clauses d'une nouvelle convention indépendamment des droits acquis des travailleurs.

Les négociations ont vaguement repris à la suite de l'intervention du maire Roussin de Joliette mais elles n'ont rien donné jusqu'à présent. La compagnie a pris une injonction pour limiter le nombre de piqueteurs à trois et met tout en oeuvre pour impatienter et intimider les grévistes qui peuvent difficilement compter sur des gens influents de cette petite ville où tous les grands personnages se tiennent et s'appuient au dépens des travailleurs (y compris juges et avocats). Il n'y a que sur la population moyenne qu'il est possible de compter et encore faut-il la rejoindre, mais cela est compliqué par le fait qu'on peut difficilement espérer des journaux de la place qu'ils fassent connaître notre position: il faut procéder par annonces payées pour se faire entendre.

Fonctionnaires municipaux de Montréal — ils sont 4,500 membres en grève depuis le 30 janvier. Le conflit porte principalement sur les salaires et les bénéfices marginaux. Les négociations se poursuivent mais sont compliquées du fait que les policiers ont accepté les offres de la Ville, soit environ 16%. La demande du Syndicat des fonctionnaires est de 20% plus \$700.00.

Ci-joint: une revue intéressante

Avec ce numéro du "Travail du Permanent" nous vous envoyons la revue du Centre de Relations Industrielles de l'université McGill. Ce Centre est récent et veut entre autres, faire un travail de recherche dans le domaine des relations industrielles et mettre sur pied un véritable centre de documentation.

Le Centre a créé des comités de consultation sur lesquels siègent des représentants de l'industrie et du monde syndical. La CSN participe à un de ces comités qui est chargé de suggérer des sujets de recherches pouvant être utiles à l'heure actuelle en ce domaine des relations industrielles.

Le Centre enfin diffuse des cours hebdomadaires dont certains sont bilingues et qui peuvent intéresser les syndicalistes. Dans le numéro ci-joint, vous trouverez la liste de ces cours en page 4. Dans cette même page, vous pourrez lire un article intéressant sur le contrôle des salaires et des prix. En page 7 et 8, Roger Chartier, de l'Hydro-Québec, dit ce qu'il pense du syndicalisme de cadres. Cela peut être intéressant.

Nous vous invitons donc à lire cette revue qui peut aussi vous aider à vous documenter sur des sujets qui vous touchent de près en tant que syndicalistes. La première page de ce numéro explique bien ce que veut faire ce Centre. C'est aussi à lire.

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Composé par l'atelier Typo-Film à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.